



## **AVIS DE PRESENTATION DE THESE EN SOUTENANCE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME NATIONAL DE DOCTEUR**

**Madame Camille JOGUET**

Présentera ses travaux intitulés :

**« Les incidences du droit procédural sur le droit substantiel de la famille »**

Spécialité : droit

**Le 28 août 2020 à 14H30**

Lieu :

**La Rochelle Université  
Amphithéâtre Michel Crépeau  
44 Av. Albert Einstein  
17000 LA ROCHELLE**

Retransmission publique et en direct, grâce au lien suivant :

<https://pod.univ-lr.fr/live/1/>

Composition du jury :

**Mme CATHELINEAU-ROULAUD Anne  
M. ÉGÉA Vincent  
Mme LEROYER Anne-Marie  
Mme MARIE Catherine  
M. NICOD Marc**

**Maître de conférences, HDR, la Rochelle Université  
Professeur, Université Aix-Marseille  
Professeure, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne  
Professeur, La Rochelle Université  
Professeur, Université Toulouse 1 – Capitole**

### **Résumé :**

En droit de la famille, un lien spécifique existe entre règles de fond et règles de procédure. La spécificité de ce lien entraîne un dépassement des rôles classiquement attribués au droit substantiel et au droit procédural. Le droit de la famille contemporain semble en effet avoir abandonné une partie de ses règles substantielles. Le droit procédural, traditionnellement présenté comme un droit servant, va devenir le témoin puis le moteur des transformations du droit de la famille, et la norme procédurale va progressivement prendre le pas sur les réformes de fond. Les incidences du droit procédural sur le droit de la famille vont alors se manifester tant sur le contenu que sur la nature de ce dernier.